

## PROCÉDURE DE CONSULTATION EN OPHTALMOLOGIE DE LA CLIENTÈLE HOSPITALISÉE À L'INSTITUT UNIVERSITAIRE DE CARDIOLOGIE ET DE PNEUMOLOGIE DE QUÉBEC

---

### POUR TOUTE CONSULTATION URGENTE MOINS DE 48 HEURES

1. APPELEZ LE NUMÉRO SUIVANT :

**418-649-5887**

2. SPÉCIFIEZ À QUI PARLER SELON LES SCÉNARIOS SUIVANTS

Patients mobilisables :

- De 8h à 17h du lundi au vendredi, le médecin traitant doit contacter **l'ophtalmologiste de garde à l'urgence d'ophtalmologie**
- Ces patients seront examinés à l'Hôpital du Saint-Sacrement

Patients non-mobilisables :

- De 8h à 17h du lundi au vendredi, demandez de faire signaler **l'ophtalmologiste de garde pour la couverture du CHUQ et de L'INSTITUT UNIVERSITAIRE DE CARDIOLOGIE ET DE PNEUMOLOGIE DE QUÉBEC**
- En dehors de ces heures, demandez de faire signaler **le résident de garde en ophtalmologie**
- Ces patients seront examinés au chevet du patient à l'Institut universitaire de cardiologie et de pneumologie de Québec par l'ophtalmologiste de garde.

---

### CONSULTATION NON-URGENTE, PLUS DE 48 HEURES ET MOINS DE 28 JOURS

1. FAXER LA DEMANDE EN OPHTALMOLOGIE AU NUMÉRO SUIVANT :

**418-682-7534**

---

(DSI-HSS 2010-12/ec)